

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE Du 14 décembre 2017

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Fontanarosa sous la présidence de Mr René JOURDAN

Date de convocation : 8 décembre 2017

PRESENTS : Mmes – Mrs - JOURDAN R.- DELEDDA R. - FEVRIER E.- MERIC R. – BONIFAY C. – MARTINEZ S.-SERGENT C.- POUTET J. - GUERIN J.- PORTE L.- FAUVEL AM – JUANICO J.- BENOIT M.-BOUTEILLE A. - CHARBONNIER E.- DULIEUX I. - QUAGHEBEUR S.- LUQUET M. – DOSTES M.H.- PATENE R.

Avaient donné procuration en vertu de l'article L 2121.20 du Code Général
des Collectivités Territoriales =

M FERRAND Karim	à	Mme QUAGHEBEUR Sandra
M PASCAL Alain	à	M DELLEDDA Robert
Mme MAGNALDI Sandra	à	Mme BONIFAY Corinne
Mme PARIS Francine	à	Mme FAUVEL Anne-Marie
Mme TERRAGNO Tamara	à	Mr POUTET Joël
Mme JOURDAN Marie-Charlotte	à	M MARTINEZ Sébastien
M CORTI Cyril	à	Mme FEVRIER Eliane
M ARLON Daniel	à	M JOURDAN René

Absent non excusé non représenté Mr SORRENTINO Fabien

La séance est ouverte à 20h30.

Madame FEVRIER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

QUESTION N°0 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 JOINT A LA CONVOCATION

Le vote a lieu = Approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe les membres de la visite du jury des villes et village fleuris, concours régional.

Confirmation des deux fleurs et encouragements. Des essais de sirène vont avoir lieu ce vendredi.

La commune a obtenu la Marianne du civisme, meilleur score élections Présidentielles dans les communes de notre strade.

QUESTION N°1 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYMIELECVAR ANNEE 2016

Monsieur le Maire souligne que ce syndicat regroupe 130 communes sur les 153 communes varoises. Ce syndicat assure les maitrises d'ouvrage pour l'effacement des lignes électriques, la gestion et le contrôle de la taxe sur l'électricité. Ce syndicat a effectué un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité, la mise en place des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Pas de question – Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent rapport.

QUESTION N°2 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE DU PRESIDENT ET DU DELEGATAIRE DU SIVU ASSAINISSEMENT ANNEE 2016.

Monsieur le Maire insiste sur le bon fonctionnement de la STEP, sur la qualité des rejets. 75 kms de réseaux, moins de 4500 abonnés, création d'avaloirs, travaux permettant de limiter les apports de pluies dans les réseaux (eaux parasites)

Pas de question – Les membres du conseil municipal ont pris connaissances des deux rapports.

QUESTION N°3 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DE L'EAU DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGETS PRECEDENTS.

Monsieur le Maire indique que chaque année le conseil municipal doit l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts l'exercice précédent.

En 2018

Pour la commune 589 855,50€

Pour le service de l'eau 62 500€

Ces crédits seront répartis de la façon suivante :

Budget principal

2031 études 60 000 €

2313 Travaux sur bâtiments 200 000 €

2315 Travaux de voirie, parking 250 000 €

21568 P. incendie 29 855,50 €

2128 Agencements terrains 50 000 €

Pour le budget de l'eau

2315 Extension ou remplacement réseaux Centre Ancien 62 500 €

Le vote a lieu = Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits énoncés ci-dessus.

QUESTION N°4 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVICE SANTE AU TRAVAIL AIST 83.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de passer comme chaque année une convention avec AIST 83 afin d'effectuer les visites obligatoires en matière de santé.

Le vote a lieu = Autorisation donnée à l'unanimité à Monsieur le Maire pour signer la convention de prestations de services pour 2018.

QUESTION N°5 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = APPROBATION DE LA PRISE ANTICIPEE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2019.

Monsieur le Maire précise que le transfert de compétence sera obligatoire au 1^{er} janvier 2020, entre 2018 et 2020 c'est un choix. Le conseil communautaire a pris une décision de principe d'anticiper d'un an cette prise de compétence au plus tard mai 2019 afin que les dossiers de délégation de services publics soient prêts. Monsieur le Maire indique que la CASSB aura dans les années à venir de plus en plus de compétences.

Le vote a lieu = Approbation unanime de la prise anticipée des compétences eau et assainissement au 01/01/2019.

QUESTION N°6 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = APPROBATION DU COMPTE RENDU DES MESURES PRISES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME SUITE AU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES.

Monsieur le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a formulé un certain nombre d'observations. Dans le délai d'un an le Président de l'établissement de coopération intercommunale doit présenter dans un rapport les actions qu'il a entreprises et les suites apportées aux recommandations. La CASSB a délibéré le 9 octobre 2017 pour présenter le compte-rendu et le faire approuver, les conseils municipaux doivent en faire de même.

Le vote a lieu = Compte rendu des mesures prises suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des comptes approuvé à l'unanimité.

QUESTION N°7 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AVIS SUR LA DEMANDE D'INTEGRATION DE CERTAINES VOIES DU CENTRE ANCIEN DANS LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des travaux de rénovation du centre ancien réalisés par la communauté, début 2018. Deux dernières rues du programme 2017 vont être terminées, rue du Jeu de Paume et la Petite Ruelle. De nouvelles voies vont être réaménagées, ainsi la CASSB aide à valoriser les atouts de notre village afin de développer le tourisme.

Un nouveau programme qui sera réalisé sur 2018-2019 et 2020 concerne les voies suivantes :

1. Place des Pénitents Blancs (hors réservoir d'eau) avec une partie du chemin des Aires de Sainte Madeleine
2. Rue Denfert Rochereau
3. Rue de la Boucherie
4. Rue des Maures
5. Rue Aristide Briand en partie
6. Traverse des Jardins
7. Traverse de la Miséricorde
8. Place Jean Jaurès

- 9. Rue de la République en partie
- 10. Rue du Vieux Presbytère

Celles-ci devront être transférées dans la voirie d'intérêt communautaire.

Les voies ou tronçons représentent un linéaire d'environ 620 ml et les deux places 2750 m2.
Les travaux seront réalisés lors d'une période la moins gênante pour le village.

Le vote a lieu = avis favorable pour la demande d'intégration des vois citées ci-dessus dans la voirie d'entretien communautaire.

QUESTION N°8 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LA REGIE DE L'EAU.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable public dès lors que les créances lui paraissent irrécouvrables.

L'irrécouvrabilité trouve son origine dans les situations des débiteurs (insolvabilités, départs à l'étranger, sociétés disparues, sommes inférieures au seuil de poursuite etc...)

Néanmoins l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables, contrairement à la remise gracieuse, l'admission en non-valeur ne décharge pas la responsabilité du comptable public.

Le montant des créances de 9 014,77 €.

Le vote a lieu = Accord unanime pour admettre en non-valeur le montant de ces créances.

QUESTION N°9 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES A BONS DE COMMANDE A PASSER AVEC LES DIFFERENTS FOURNISSEURS DANS LE CADRE DU SIVAAD.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré il y a plusieurs années au Syndicat afin de bénéficier du groupement de commande d'achats dans de nombreux domaines, produits d'entretien, papeterie, matériaux pour espaces verts et VRD, électricité, signalisation routière verticale, peintures, revêtements etc...

SIVAAD 2018/2019 - ATTRIBUTAIRES - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE					
Intitulés AAPC des procédures et des marchés	FOURNISSEURS	N° de marché	N° de lot	Codes Lots SIVAAD	Minima par an pour la commune de la Cadière d'Azur en 2018/2019 en € HT
Fournitures de Librairie, de Papeterie et Scolaires					
Papier toutes impressions	CHARLEMAGNE Impasse Lavoisier 83160 LA VALETTE DU VAR	AOO11P01	1	P01	1 570,00 €
Articles de classement et d'archivage		AOO12P02	2	P02	945,00 €

Petites fournitures diverses: Bureau, Papeterie, Scolaire (hors papier reprographie et hors mobilier)		AOO13P03	3	P03	3 050,00 €
Enveloppes vierges		AOO14P04	4	P04	230,00 €
Cartouches d'impression	ESI PROVENCE 830 Bd Pierre Chavaroche 83340 LE LUC EN PROVENCE	AOO15P05	5	P05	240,00 €
Supports numériques	CHARLEMAGNE Impasse Lavoisier 83160 LA VALETTE DU VAR	AOO16P06	6	P06	200,00 €
Librairie		AOO18L01	8	L01	1 900,00 €
Outils et Jeux d'apprentissages		AOO19S01	9	S01	900,00 €
Jouets , accessoires et Petites fournitures d'éducation physique et sportive		AOO110S02	10	S02	65,00 €
Mobilier assemblé et garanti pour les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires	DELAGRAVE SA Espace Lognes 8 rue Ste Claire Deville 77437 Marne la Vallée cedex 2	AOO112M01	12	M01	sans minimum de commande
Fournitures d'Habillement, Articles Chaussants, Accessoires et EPI pour les collectivités locales					
Habillement, Articles Chaussants, Accessoires et EPI pour les personnels de la Restauration Collective	CAROLE B 123 Bd Clémenceau 83000 TOULON	AOO214H01	14	H01	300,00 €
Habillement, Articles Chaussants, Accessoires et EPI pour les personnels des Services Techniques	DESCOURS & CABAUD391 Av JL LambotZI Toulon-Est BP 24583078 TOULON cedex 9	AOO215H03	15	H03	1 500,00 €
Habillement pour les personnels des Polices Municipales	GK PROFESSIONAL 55 Rue JM Jacquard 60740 SAINT MAXIMIN	AOO216H04	16	H04	500,00 €
Chaussures spécifiques pour les polices municipales		AOO217H05	17	H05	sans minimum de commande

Accessoires et Armement des polices municipales		AOO218H06	18	H06	sans minimum de commande
Fournitures, Equipements et services d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales					
Articles de Ménage, Matériels et Appareils pour l'entretien et le Nettoyage des surfaces	SAS ORRU RN 97 Chemin des Plantades 83130 LA GARDE	AOO319I01	19	I01	200,00 €
Décapants, Cires, Savons et articles connexes	5S ADELYA ZI Saint Mitre 450 Av de la Roche Fourcade 13400 AUBAGNE	AOO320I02	20	I02	150,00 €
Produits d'Entretien et de Nettoyage hors "Décapants, Cires, Savons et articles connexes"	COLDIS ZAC du Plan 230 Av du Counoise 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	AOO321I03	21	I03	250,00 €
Produits à Usage unique hors "Papiers"	SAS ORRU RN 97 Chemin des Plantades 83130 LA GARDE	AOO322I04	22	I04	150,00 €
Papiers et articles connexes	5S ADELYA ZI Saint Mitre 450 Av de la Roche Fourcade 13400 AUBAGNE	AOO323I05	23	I05	1 500,00 €
Produits Lave-Vaisselle		AOO324I06	24	I06	150,00 €
Sacs poubelles et articles connexes	COLDIS ZAC du Plan 230 Av du Counoise 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	AOO325I07	25	I07	500,00 €
Produits Biocides	SANOGIA Parc d'activités de Signes Allée d'Heslinki BP 50774 83030 TOULON Cdedex P	AOO326I08	26	I08	200,00 €
Produits d'Entretien, de Nettoyage et d'Hygiène Écolabellisés pour tous usages et toutes surfaces		AOO327I09	27	I09	350,00 €
Fournitures de Matériel et d'Équipements pour les Restaurants des collectivités locales					
Vaisselle et Accessoires de table pour les restaurants collectifs à caractère social	CHOMETTE 1Rue René Clair 31350 GRIGNY	AOO430V01	30	V01	150,00 €
Matériels, Appareils et Ustensiles pour les restaurants collectifs à caractère social		AOO431V02	31	V02	100,00 €
Fournitures de Matériaux, de Matériels et d'Equipements pour les services techniques des collectivités locales					

Peintures, Revêtements, Produits et Outillages dédiés pour les bâtiments des collectivités locales	CAPCOULEURS ZAC Jean Monnet 184 rue Farlède 83500 LA SEYNE SUR MER	AOO434T02	34	T02	450,00 €
Signalisation Routière Verticale	ISOSIGN Zone d'activités du Monay 71210 SAINT EUSEBE	AOO535T03	35	T03	750,00 €
Vitrines et Accessoires pour l'affichage légal et informations des collectivités locales		AOO436T04	36	T04	sans minimum de commande
Matériaux et Matériels pour l'Électricité et l'Éclairage	CGED 1523 Avenue de Draguignan ZI Toulon Est 83130 LA GARDE	AOO537T05	37	T05	2 000,00 €
Matériaux pour Espaces verts et V.R.D.	RACINE SAP ZA Nicopolis 90 rue des Romarins 83170 BRIGNOLES	AOO538T06	38	T06	500,00 €
Outils et Matériels pour Espaces verts et V.R.D.		AOO539T07	39	T07	250,00 €

Monsieur le Maire précise que tous ces marchés prennent effet au 1^{er} janvier 2018.

Le vote a lieu = Autorisation donnée à l'unanimité à Monsieur le Maire de signer les actes d'engagement avec les différents fournisseurs.

QUESTION N°10 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET DE COORDONNATEUR.

Monsieur le Maire indique que le dernier recensement a eu lieu en 2013. Un nouveau recensement sera réalisé du 15 janvier 2018 au 17 février 2018.

Monsieur Bertolino sera responsable du recensement il est nommé coordonnateur.

Des agents recenseurs doivent être recrutés pour mener à bien cette opération. 11 agents seront recrutés payés à raison de 1,40€ par feuille de logements, 2€ par bulletin individuel.

Des évolutions sont intervenues, chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires par INTERNET.

Le vote a lieu = Accord unanime pour créer 11 emplois d'agents recenseurs et 1 coordonnateur.

Plus de questions. Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

* **DÉCISION N° 2017/15:** Autorise la signature d'un avenant n°1 au marché de travaux « requalification et élargissement du Chemin de Marenc et des Costes » lot n°3 Voirie (tranche ferme et trois tranches conditionnelles) afin : d'expliquer des délais d'exécution-visés à l'article 3 de l'acte d'engagement-de 3 semaines (soit des délais de 15 semaines après prorogation). De permettre la réalisation de travaux supplémentaires,

fixant le nouveau montant du marché à 650 830,50 € HT soit une augmentation de 7,50 % du montant du marché initial.

*** DÉCISION N° 2017/16: Attribution de marché de travaux « Extension du cimetière communal n°3 (deux tranches fermes) », à URBAVAR-basé à La Farlède-242 impasse de la Ciboulette pour un montant de 133 600,00 € HT. (montant tranche n°1 : 74 800,00€ HT ; montant tranche n°2 58 800,00€ HT).**

La séance est levée à 21h15